

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

- le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne représenté par son Président, Monsieur Michel Weill

d'une part,

Et :

- la clinique « Croix Saint Michel du Dr Boyé » représentée par sa Directrice, Madame Patricia Malou,

d'autre part.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Le staff médico-psycho-social prénatal, mis en place en 2000 à la maternité du centre hospitalier de Montauban, a permis une amélioration de la prise en charge des femmes enceintes présentant des difficultés psycho-sociales, un travail en réseau avec un gain significatif dans le sentiment de sécurité des professionnels. C'est cette expérience de 20 années qui sert de base à l'extension du projet du staff prénatal à la maternité de la clinique privée de Montauban.

En effet, depuis plusieurs années, les professionnels de PMI sont amenés à rencontrer les équipes des maternités privées lors de réunions informelles afin d'évoquer des situations de grossesse nécessitant une réflexion particulière pour permettre d'organiser au mieux l'arrivée du bébé.

C'est ainsi, compte-tenu de l'augmentation des situations dites de vulnérabilité au sein des maternités privées, qu'a été évoqué le projet de mettre en place des réunions d'équipes pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles (désignées « staff prénatal ») à la maternité de la clinique Croix Saint Michel du Dr Boyé, d'autant qu'elle est depuis décembre 2021 la seule maternité privée du département.

L'objectif est de mettre en place un groupe de professionnels relativement fixe, appartenant aux institutions du département et ayant donc une légitimité quant à leur expertise dans ce domaine.

Cet espace de travail pourra être interpellé par tout professionnel du département rencontrant des préoccupations, des questionnements, des difficultés dans l'accompagnement de cette grossesse.

Le staff représentera une instance clinique ressource pour les professionnels.

Il ne pourra être sollicité qu'avec accord des femmes enceintes.

ARTICLE 1er : Partenaires du projet :

- Pôle solidarités humaines : service de protection maternelle et infantile
 - un médecin,
 - les sages-femmes concernées par les situations,
 - une psychologue.

- Clinique Croix Saint Michel du Dr Boyé :
 - la sage-femme coordinatrice de la maternité,
 - la sage-femme vulnérabilité,
 - un pédiatre,
 - un gynécologue.

ARTICLE 2 : Modalités pratiques du projet

Le staff prénatal se réunira une fois un vendredi par mois dans les locaux de la maternité sous réserve d'un changement lié à l'indisponibilité de plusieurs membres.

Le staff se compose de membres permanents : sages-femmes, médecin, psychologue et infirmière puéricultrice de PMI, sage-femme coordinatrice, sage-femme vulnérabilité, pédiatre et gynécologue de la clinique.

Des professionnels invités (service social, tuteur..) ayant en charge le suivi de la situation pourront être présents dans le cadre de l'évaluation.

Les dossiers sont apportés par les participants :

- ils concernent des grossesses vulnérables du fait de la pathologie psychique ou psycho-sociale des parents,
- les patientes devront être suivies à la maternité de la clinique,
- elles devront avoir donné leur accord afin que leur situation soit exposée.

Quelques jours avant la tenue du staff un échange par mail sécurisé (via médimail) aura lieu entre la maternité et l'équipe PMI afin de connaître l'ordre du jour.

La réunion se tiendra dans les locaux de la maternité.

Un cahier de staff sera établi afin de laisser une traçabilité de la réflexion et des décisions prises.

ARTICLE 3 : impacts attendus pour ce projet

1 - Pour les patients :

Meilleur repérage des situations de grossesses à hauts risques médico-psycho-sociaux.

Analyse clinique de la situation en mettant au centre des préoccupations la future mère et le bébé plutôt que l'anxiété et le sentiment d'impuissance face à des situations complexes.

Orientation vers des soins précoces si besoin.

Cohérence, anticipation et positionnement éthique vis-à-vis des futurs parents.

2 – Pour les professionnels :

Amélioration du sentiment de sécurité et d'efficacité : rompre le sentiment d'isolement de certains professionnels.

Formation réciproque par le partage de connaissances.

Sortir d'une logique institutionnelle et avoir accès à une réflexion pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle.

3 – En terme de santé publique :

Développer le travail en réseau et la confiance mutuelle grâce à une meilleure connaissance des acteurs du département, autant quant à leurs possibilités d'intervention que sur leurs limites.

Être force de proposition pour la mise en place d'expérimentations de modifications de pratiques établies.

ARTICLE 4 : évaluation du projet

Le staff fera une évaluation annuelle de son fonctionnement lors d'une réunion pluridisciplinaire : nombre de situations présentées, problématiques les plus fréquemment rencontrées, types de préconisation et de prise en charge.

ARTICLE 5 : Incidences budgétaires

La mise en place de ce staff n'aura aucune incidence sur le budget de la collectivité.

ARTICLE 6 : durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans reconductible une fois.

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée.

Fait en double exemplaire entre les parties.

Pour le Conseil Départemental de
Tarn-et-Garonne,

Le Président,

Michel WEILL

Fait à Montauban, le
Pour la clinique

La Directrice,

Patricia MALOU